



DELIBERATION N° 2024 -7.4 - 10
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Le 12 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize Février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 12 Février 2024

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoît, Mme SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : Mmes HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle et TREHET Laurent

Présents : 12

Votants : 12

Madame Fabienne GABRIEL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (article L 2121-15 du CGCT)

OBJET : 2024 - 7.4 - 10 - VOYAGE DES ANCIENS

Madame Sanson propose au Conseil Municipal de fixer la sortie pour les personnes âgées de 65 ans et plus au 27 Juin 2024 à destination du Haras du Pin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- adopte le prix du voyage par personne de 89 € au Haras du Pin.
- Fixe la participation comme suit :
 - personne de + de 65 ans : 40 €
 - personne de - de 65 ans : 60 €
 - personne extérieure : 70 €

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 12 Mars 2024

LE MAIRE

Hubert. LECARPENTIER

